

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

**Séance du mardi 27 février 2024**

Date de la convocation: 21/02/2024

**Membres en exercice :** 8  
L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

**Présents :** 7  
**Présents :** Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants:** 8

**Secrétaire de séance:**  
Emilie MALEYSSON  
**Représentés:** Valentin BESNIER

**Excusés:**

**Absents:**

**Objet: Acquisition parcelle - Commune de Montselgues - AS 88 - Régularisation zone de captage - GFI France Valley patrimoine - DE\_2024\_08**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a lieu d'acquérir la parcelle

- Sur la commune de MONTSELGUES section AS Parcelle 88 (ex 77 divisée) « Serre de Font » d'une contenance de 79a03ca

Cette acquisition a pour but de régulariser la zone de captage de la GOURGASSE. L'acquisition se fera au prix de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'acquérir la parcelle AS 88
- D'inscrire la somme au budget
- De prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- De donner l'autorisation à Mme Le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_08-DE